



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

08 JUIN 2020 – 18 H 00

COMPT E – R E N D U

Présents :

M. Pierrick SPIZAK – M. Guillaume PETITCLAIR – Mme Myriam NARCISI – M. Emmanuel MITTAUT – M. Tsamime BABA-AHMED – Mme Claire ARESI – Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR – M. Daniel PETRAUSKAS – Mme Sylvie ADAM – Mme Corinne ARESI-BALDELLI – Mme Jocelyne BIANCHI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mme Marie-Ange COUGUILLE – M. Yannick HUET – M. Jean-Pierre IOVALONE – Mme Gitte Svane LARSEN – M. Umberto MISTO – M. Bernard NEY – Mme Laura RAGUGINI – M. Sébastien REHIBI – Mme Audrey SPILERS – Mme Geneviève TRELAT – Mme Judicaële BODET – M. Frédéric DE BERNARDINIS – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN – M. Daniel ONYSZCZUK – Mme Maude QUINET – M. Valère SALVESTRINI

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange COUGUILLE

----- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2020

La précision suivante est apportée concernant le vote sur l'Élection du Maire :

1^{er} tour de scrutin à bulletin secret : 28 personnes présentes et 29 bulletins trouvés dans l'urne. Le 1^{er} tour de scrutin est annulé.
Il est procédé à un second tour.

2^{ème} tour de scrutin à bulletin secret : M. Pierrick SPIZAK est élu Maire de Villerupt par 20 voix Pour, 1 bulletin Nul et 7 bulletins Blancs, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Les discours prononcés lors de cette séance sont joints au présent procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

1. INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal installe Madame Audrey SPILERS comme Conseillère Municipale.

SECRET AIRE DE SEANCE

Mme Marie Ange COUGUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. SÉANCE EN HUIS CLOS (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉCIDE qu'il se réunit à huis clos.

3. PROCÉDURE DE VOTE (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Décide de procéder au vote à mains levées pour l'ensemble des désignations et nominations dans les commissions, syndicats, EPCI et organismes extérieurs.

4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

- dans les commissions municipales,
- dans les organismes divers.

COMMISSIONS MUNICIPALES

4.1 FINANCES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants à la Commission Finances :

1. **M. Pierrick SPIZAK**
2. **M. Guillaume PETITCLAIR**
3. **Mme Myriam NARCISI**
4. **M. Tsamime BABA-AHMED**
5. **Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR**
6. **M. Emmanuel MITTAUT**
7. **Mme Claire ARESI**
8. **M. Daniel PETRAUSKAS**
9. **Mme Judicaële BODET**
10. **M. Bruno GUILLOTIN**

4.2 DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE – SÉCURITÉ – POLITIQUE ANIMALE
--

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la Commission Démocratie Locale et Participative – Sécurité – Politique Animale :

1. **M. Guillaume PETITCLAIR**
2. **Mme Jocelyne BIANCHI**
3. **M. Yannick HUET**
4. **M. Umberto MISTO**
5. **Mme Laura RAGUGINI**
6. **M. Valère SALVESTRINI**
7. **Mme Judicaële BODET**

4.3 RESSOURCES HUMAINES, SPORTS ET LOISIRS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la Commission Ressources Humaines, Sports et Loisirs :

1. **Mme Myriam NARCISI**
2. **Mme Marie-Ange COUGUILLE**
3. **M. Yannick HUET**
4. **M. Sébastien REHIBI**
5. **M. Bernard NEY**
6. **Mme Maude QUINET**
7. **Mme Véronique GUILLOTIN**

4.4 TRAVAUX – COMMERCE LOCAL – ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la Commission Travaux – Commerce Local – Environnement :

1. **M. Tsamime BABA-AHMED**
2. **Mme Gitte Svane LARSEN**
3. **Mme Jocelyne BIANCHI**
4. **Mme Marie-Thérèse CACIC**
5. **Mme Corinne ARESI-BALDELLI**
6. **M. Frédéric DE BERNARDINIS**
7. **M. Daniel ONYSZCZUK**

4.5 ENFANCE – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la commission Enfance – Jeunesse – Enseignement :

1. **Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR**
2. **Mme Audrey SPILERS**
3. **M. Jean-Pierre IOVALONE**
4. **Mme Sylvie ADAM**
5. **Mme Laura RAGUGINI**
6. **Mme Maude QUINET**
7. **M. Bruno GUILLOTIN**

4.6 URBANISME ET MOBILITÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la Commission Urbanisme et Mobilité :

1. **M. Emmanuel MITTAUT**
2. **Mme Geneviève TRELAT**

3. **Mme Marie-Thérèse CACIC**
4. **Mme Corinne ARESI-BALDELLI**
5. **M. Bernard NEY**
6. **M. Frédéric DE BERNARDINIS**
7. **M. Valère SALVESTRINI**

4.7 POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE – SANTÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la Commission Politique Sociale et Solidaire – Santé :

1. **Mme Claire ARESI**
2. **M. Tsamime BABA-AHMED**
3. **Mme Marie-Ange COUGOUILLE**
4. **M. Bernard NEY**
5. **Mme Audrey SPILERS**
6. **M. Bruno GUILLOTIN**
7. **Mme Véronique GUILLOTIN**

4.8 CULTURE – CÉRÉMONIES – TRANSFRONTALIERS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à la Commission Culture – Cérémonies - Transfrontaliers :

1. **M. Daniel PETRAUSKAS**
2. **M. Umberto MISTO**
3. **M. Jean-Pierre IOVALONE**
4. **Mme Sylvie ADAM**
5. **Mme Laura RAGUGINI**
6. **Mme Maude QUINET**
7. **M. Daniel ONYSZCZUK**

DÉLÉGATION A LA VIE ASSOCIATIVE

M. Bernard NEY est nommé Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative.

ORGANISMES DIVERS

5. OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

1. **Mme Myriam NARCISI**
2. **Mme Marie-Ange COUGOUILLE**

**6. MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants à l'Assemblée Générale :

1. **Mme Claire ARESI**
2. **Mme Hélène CANZERINI- SALVADOR**
3. **Mme Maude QUINET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants au Conseil d'Administration :

1. **Mme Claire ARESI**
2. **Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR**

7. E.V.I.C.O.M. 2000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants :

1. **M. Pierrick SPIZAK**
2. **M. Tsamime BABA-AHMED**
3. **Mme Marie-Thérèse CACIC**
4. **M. Bruno GUILLOTIN**

M. Roméo PASQUARELLI est mandaté pour représenter la Commune en qualité d'usager au sein du Conseil d'Administration d'E.V.I.C.O.M. 2000.

**8. SMIVU (SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE) DU
JOLIBOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires :

1. **Mme Laura RAGUGINI**
2. **Mme Gitte Svane LARSEN**

Suppléante :

1. **Mme Marie-Ange COUGUILLE**

**9. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
(SIVOM DE L'ALZETTE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaires :

1. M. Tsamime BABA-AHMED
2. M. Jean-Pierre IOVALONE

Suppléants :

1. Mme Marie-Ange COUGUILLE
2. M. Guillaume PETITCLAIR

**10. SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DU
BASSIN DE LONGWY (SMITRAL)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Désigne les représentants suivants :

1. M. Emmanuel MITTAUT
2. M. Guillaume PETITCLAIR
3. M. Sébastien REHIBI
4. M. Tsamime BABA-AHMED
5. M. Bruno GUILLOTIN

**11. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE
(SDE 54)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. M. Tsamime BABA-AHMED

Suppléant :

1. M. Emmanuel MITTAUT

**12. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
(SDAA 54)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **M. Tsamime BABA-AHMED**

Suppléante :

1. **Mme Gitte Svane LARSEN**

13. MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT (MMD 54)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **M. Tsamime BABA-AHMED**

Suppléant :

1. **M. Emmanuel MITTAUT**

14. AGAPE (AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

1. **M. Emmanuel MITTAUT**
2. **M. Sébastien REHIBI**

15. CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE THÉODORE MONOD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR**

Suppléant :

1. **M. Jean-Pierre IOVALONE**

SUSPENSION DE SÉANCE

Les Elus du groupe « Le Renouveau c'est maintenant ! » formulent une demande de suspension de séance.

Monsieur Le Maire, Président de séance, prononce une suspension de séance de cinq minutes, votée à l'unanimité des membres présents.

16. ÉCOLE MATERNELLE BARA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **Mme Jocelyne BIANCHI**

Suppléante :

1. **Mme Maude QUINET**

17. ÉCOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **M. Jean-Pierre IOVALONE**

Suppléante :

2. **Mme Audrey SPILERS**

18. ÉCOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **Mme Gitte Svane LARSEN**

Suppléant :

2. **M. Jean-Pierre IOVALONE**

19. ÉCOLE MATERNELLE RAYMOND POINCARÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **Mme Judicaële BODET**

Suppléant :

2. **M. Sébastien REHIBI**

20. ÉCOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions
(Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **Mme Audrey SPILERS**

Suppléant :

2. **M. Jean-Pierre IOVALONE**

21. ÉCOLE PRIMAIRE JULES FERRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions
(Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **M. Guillaume PETITCLAIR**

Suppléant :

2. **M. Yannick HUET**

22. ÉCOLE PRIMAIRE PAUL LANGEVIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions
(Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

1. **M. Jean-Pierre IOVALONE**

Suppléante :

2. **Mme Gitte Svane LARSEN**

23. ÉCOLE PRIMAIRE RAYMOND POINCARÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions
(Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

- 1. M. Sébastien REHIBI**

Suppléante :

- 2. Mme Judicaële BODET**

24. PÔLE DE L'IMAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre
(Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

M. Pierrick SPIZAK, Maire, membre de droit et M. Daniel PETRAUSKAS, Adjoint à la Culture, aux Cérémonies et Transfrontaliers.

25. ASSOCIATION VILLERUPTIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES (AVAPA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre
(Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉSIGNE Mme Claire ARESI comme représentante titulaire.

26. COLLECTIF DE DÉFENSE DES AFFAISSEMENTS MINIERS HOMÉCOURT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre
(Le Renouveau c'est maintenant !),

Désigne les représentants suivants :

Titulaire :

- 1. M. Tsamime BABA-AHMED**

Suppléant :

- 1. M. Pierrick SPIZAK**

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

27. LE CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉSIGNE **M. Guillaume PETITCLAIR** comme représentant titulaire.

**28. DÉLÉGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(5.4 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉLÉGATION DE FONCTIONS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

Décide de donner les délégations permanentes suivantes au Maire pour la durée de son mandat :

1°D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le pourcentage d'augmentation, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7°De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11°De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers, justice et experts ;

12°De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13°De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14°De fixer les droits de reprise d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du territoire communal définies au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat (PLUIH) conformément à la délégation consentie par la Communauté de Communes Pays-Haut Val d'Alzette par délibération en date du 25 février 2020 ;

16° D'ester en justice :

- en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;

- en demande devant toutes juridictions de référé et devant toutes juridictions de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
- dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.

De fixer en outre les rémunérations et de régler les honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 10 000 € par sinistre;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme.

Autorise le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatif à cette question,

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, une délégation de suppléance est exercée par un adjoint dans l'ordre des nominations, pour tous les actes relatifs aux compétences ci-dessus énumérées,

Décide qu'en vertu des articles L2122-19 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de signature est donnée à Monsieur Le Directeur Général des Services, pour tous les actes relatifs à sa compétence,

Dit que le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal de la présente délégation.

29. INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS (4.5 FONCTION PUBLIQUE / RÉGIME INDEMNITAIRE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

APPROUVE la proposition de M. le Maire de fixer des indemnités de fonction à 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉCIDE d'attribuer les indemnités de fonctions au Maire : indemnité mensuelle de 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉCIDE d'attribuer une indemnité de fonctions aux adjoints ayant reçu une délégation du Maire : indemnité mensuelle de 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

DÉCIDE d'attribuer une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation du Maire : indemnité mensuelle de 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 Abstentions (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉCIDE de ne pas appliquer la majoration de 15 % de l'indemnité prévue pour les communes chefs-lieux de canton,

DÉCIDE de maintenir, en cas de maladie, maternité, paternité ou accident :

- pour les élus n'ayant pas interrompu toute activité professionnelle, une indemnité différentielle au plus égale à la différence entre l'indemnité de fonction perçue antérieurement et les indemnités journalières,
- et pour les élus ne bénéficiant pas d'indemnités journalières ou ne remplissant pas les conditions auprès du régime de sécurité sociale, le maintien en totalité de l'indemnité de fonction pendant la totalité de la durée de l'arrêt de travail.

DÉCIDE que le bénéfice de ces indemnités entre en vigueur :

- à partir du 24 mai 2020 pour le Maire et les Adjoints,
- à compter de la date de signature de l'arrêté de délégation pour les Conseillers Municipaux concernés.

DIT que conformément à l'article 93 de la loi 2019-1461 codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du conseil municipal (maire, adjoints au maire, conseillers municipaux) sera communiqué au conseil municipal avant l'examen du budget.

30. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

31. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, de 6 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

Liste des Candidats	Liste 1 : Diversité et Modernité pour Villerupt Liste 2 : Le Renouveau c'est maintenant !
Nombre de Votants	29
Bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	29
Répartition des sièges	Liste 1 : 5

PROCLAME élus les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS suivants :

1. **Mme Claire ARESI**
2. **Mme Geneviève TRELAT**
3. **Mme Marie-Ange COUGUILLE**
4. **Mme Corine ARESI-BALDELLI**
5. **M. Tsamime BABA-AHMED**
6. **M. Bruno GUILLOTIN**

32. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ÉLECTION DES MEMBRES (5.2 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, de 5 membres représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres,

Liste des Candidats	Liste 1 : Diversité et Modernité pour Villerupt Liste 2 : Le Renouveau c'est maintenant !
Nombre de Votants	29
Bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	29
Répartition des sièges	Liste 1 : 4 Liste 2 : 1

DESIGNE M. Pierrick SPIZAK, Président de la Commission d'Appel d'Offres,

ELIT, en tant que membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

1. **Mme Geneviève TRELAT**
2. **M. Tsamime BABA-AHMED**
3. **Mme Marie-Thérèse CACIC**
4. **Mme Jocelyne BIANCHI**
5. **M. Bruno GUILLOTIN**

ELIT, en tant que membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

1. **M. Daniel PETRAUSKAS**
2. **M. Emmanuel MITTAUT**
3. **M. Jean-Pierre IOVALONE**
4. **M. Umberto MISTO**
5. **Mme Maude QUINET**

33. SEMIV – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

DÉSIGNE M. Umberto MISTO – Mme Marie-Thérèse CACIC – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – M. Yannick HUET – Mme Marie-Ange COUGUILLE – M. Jean-Pierre IOVALONE pour siéger au Conseil d'Administration de la SEMIV,

DÉSIGNE Mme Marie-Thérèse CACIC pour siéger à l'Assemblée Générale de la SEMIV,

MANDATE M. Umberto MISTO pour présenter la candidature de la Commune aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en son nom,

ACCEPTE que M. Umberto MISTO, en l'absence de directeur général, assure la direction générale de la SEMIV,

MANDATE les représentants de la commune au Conseil d'Administration de la SEMIV pour porter devant le Conseil d'Administration une feuille de route visant à :

- La construction, l'acquisition ou l'aménagement, sur tous terrains et en particulier sur les friches, verrues urbaines et « dents creuses » du territoire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation, industriels, commerciaux, culturels, sportifs ou de loisirs,
- La location ou la vente de ces immeubles,
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits,
- L'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social,
- Les actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre :
 - Un projet urbain,
 - Une politique locale de l'habitat,
 - Des opérations de maintien, d'extension, d'accueil d'activités économiques, ou favorisant le développement des loisirs et du tourisme ou la réalisation d'équipements collectifs ou de locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
 - La lutte contre l'insalubrité,
 - Le renouvellement urbain,
 - La sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.
- La création, le développement et la gestion de services publics industriels et commerciaux.

34. SEMIV – OPÉRATION DE RÉDUCTION / AUGMENTATION DE CAPITAL (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 7 voix Contre (Le Renouveau c'est maintenant !),

APPROUVE la résolution n°1 autorisant le Conseil d'administration de la SEMIV à réduire le capital social de 116.750,00 euros, pour le ramener de 250.000,00 euros à 133.250,00 euros, par voie de rachat de 934 actions, d'une valeur nominale de 125,00 euros chacune, au prix unitaire de 1.570,00 euros.

APPROUVE la résolution n°2 autorisant qu'une offre d'achat soit adressée à tous les actionnaires par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans la limite de 934 actions au total, et fixant les conditions de rachat de ces actions.

APPROUVE la résolution n°3 ayant pour objet d'augmenter le capital social de la SEMIV d'une somme maximum de 91.750,00 euros pour le porter de 133.250,00 euros à 225.000,00 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves » et par élévation de la valeur nominale des 1.066 actions de 125,00 euros à 211,07 euros chacune.

APPROUVE la résolution n°4 conférant tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus, au rachat des actions ainsi qu'à la réduction de capital qui en découle et à l'augmentation de capital subséquente et de modifier en conséquence les statuts de la société.

APPROUVE la résolution n°5 déléguant tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMIV à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

DÉCIDE de ne vendre aucune action dans le cadre de cette opération.

MANDATE Mme Marie-Thérèse CACIC, représentante de la Ville de VILLERUPT à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMIV pour voter conformément aux décisions ci-dessus sur les 5 résolutions présentées à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

35. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de constituer une commission de délégation de service public chargée d'ouvrir les offres pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant la durée du présent mandat,

FIXE comme suit les modalités de dépôt des listes pour permettre la désignation des membres de ladite commission :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (cinq membres titulaires et cinq membres suppléants) ;
- En cas d'égalité de votes, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats, susceptibles d'être proclamé élu ;
- Les listes doivent être déposées auprès du Maire, au siège de la Mairie de VILLERUPT – 5 avenue Albert LEBRUN – BP 70 – 54 190 VILLERUPT jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection sous pli fermé avec la mention « Election de la commission de délégation de service public ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

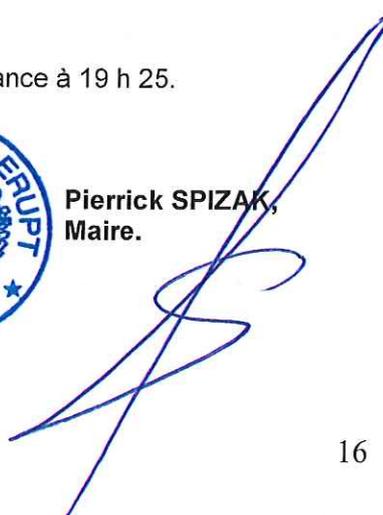
Avant de clore la séance, Monsieur Le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de toutes les victimes de la COVID-19.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 25.

Marie-Ange COUGUILLE,
Secrétaire de séance.



Pierrick SPIZAK,
Maire.



Discours Alain CASONI

Election du Maire et des Adjoints le 24 Mai 2020

Elections Municipales du 15 Mars 2020.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Mes chers anciens collègues,

Plus de deux mois après le vote de nos concitoyens et après une longue période de confinement imposée tout à la fois par les risques du virus et une politique sanitaire nationale pour le moins chaotique, l'assemblée municipale va pouvoir enfin se donner un nouvel exécutif après avoir été officiellement installée le 18 Mai dernier.

Après le moment de la campagne électorale, après le choix des villeruptiennes et des villeruptiens, j'imagine aisément l'impatience légitime des uns et des autres à passer enfin à l'action.

Une impatience que j'ai largement partagée avec vous.

Je veux aussi profiter de ce moment pour redire mes remerciements à nos concitoyens dont l'esprit de responsabilité a permis à notre ville de surmonter ensemble les difficultés et les risques imposés par cette pandémie.

Des remerciements un peu plus appuyés pour toutes celles et ceux qui dans leur engagement quotidien et malgré les risques encourus, ont permis de veiller à notre santé et particulièrement à celle des personnes les plus fragiles. J'associe également à ces remerciements appuyés les femmes et les hommes qui au quotidien ont permis tout à la fois, le maintien d'une activité économique sur la ville, la continuité des services publics et permis à nos concitoyens de subvenir, au moins, à leurs besoins les plus vitaux.

Un grand merci à toutes et à tous pour cette belle solidarité.

Mais ce matin, c'est avec émotion et bonheur que je veux m'adresser à vous pour cette ultime intervention de mon mandat comme de ma présence au sein de cette assemblée.

L'émotion...d'abord.

Ce fut un grand honneur, pour ne pas dire un privilège et une passion, que de servir notre ville tout au long de ces six mandats qui se sont écoulés depuis mon entrée au Conseil Municipal en 1983 aux côtés d'Armand Sacconi.

37 ans viennent de s'écouler et en voyant Pierrick se préparer à passer l'écharpe de premier magistrat deux images me reviennent en mémoire.

Celle de mon installation en tant que Maire en 1986 – à 33ans – et 33 ans c'est aussi l'âge de Pierrick qui accède aujourd'hui à cette belle responsabilité, c'est dire le bel avenir qui s'ouvre devant lui.

La deuxième image c'est l'installation de Pierrick comme premier Maire du Conseil Municipal des Jeunes : ce qui dénote un vrai sens de l'anticipation mais surtout un véritable attachement à sa ville, à ses concitoyens. Attachement conforté par les deux mandats successifs accomplis dans des responsabilités diverses et qui n'auront pas manqué de donner à sa jeunesse une vraie expérience de l'action municipale.

L'émotion aussi tout au long de la réflexion – parfois inconfortable au regard des enjeux – qui m'a conduit à la décision de passer le relais. Il est vrai qu'il est sage de savoir arrêter au bon moment.

Le mandat de Maire est à ce point prenant que l'on peut en oublier le temps qui passe. Et j'avoue que durant toutes ces années et dans l'ensemble des responsabilités à assumer au sein de cette assemblée, adjoint, Maire, Conseiller Municipal puis de nouveau Maire, il ne s'est pas passé une seule journée sans que jamais l'intérêt de la ville et de ses habitants n'ait quitté mon esprit.

Une décision pas facile à prendre disais je tant la tentation est grande de rester au service de Villerupt et tant les besoins de nos concitoyens sont grands et plus particulièrement dans ce contexte où la Covid 19 n'a été en fait que l'amplificateur de tous les désordres que produisent les politiques libérales dans l'ensemble de ce qui fait la vie quotidienne de nos concitoyens.

La crise sanitaire remet en cause toute l'organisation de la société.

Elle nous interpelle sur le fait que le monde dont nous avons besoin ne peut plus être organisé pour le profit de quelques-uns mais autour des communs et de l'aspiration à une vie digne pour chacun.

Dans ce désastre humain et économique produit par la pandémie du COVID 19, l'hôpital a été sûrement l'exemple le plus criant de la lourde responsabilité, portée par celles et ceux qui, depuis des années, ont fait des suppressions de lits comme des suppressions de postes et de la rentabilité financière, la règle indépassable du mode de gestion de la santé dans notre pays.

Une responsabilité largement partagée par les parlementaires locaux qui par leurs votes ont accompagné et cautionné une politique où l'humain a disparu au profit de l'argent.

La réalité des « relations » transfrontalières avec le Luxembourg a également été passée au révélateur du virus. Un certain nombre de décisions prises dans le courant du seul mois de mars 2020 est plus révélateur des paradoxes accumulés sur nos frontières depuis des décennies qu'imputable à une situation de crise.

Pour ceux que cela intéresse je suis prêt à leur donner bons nombres d'éléments factuels...mais permettez-moi simplement de rappeler que, si les entreprises implantées au Luxembourg sont bien des pourvoyeurs d'emplois ... la France en particulier a bien été le sauveur des résidents luxembourgeois en fournissant avec les voisins belges et allemands près de 70% des effectifs de soignants chez notre cher voisin..

Une décision pas facile à prendre non plus dans une ville dont les projets en cours la conduisent progressivement vers la barre des 15 000 habitants.... un seuil qui lui permettra ainsi de rejoindre et dépasser sa taille de jeunesse des années 70.

Il y aura dans les prochaines semaines...prochains mois...prochaines années de nouveaux bâtiments qui vont sortir de terre et donc beaucoup de rubans à couper sur Villerupt. Autant d'équipements qui contribueront à renforcer l'attractivité de la ville, du territoire comme le bien-être de nos concitoyens...Et pour couper ces rubans, la jeunesse de Pierrick et de son équipe porteront également un témoignage supplémentaire du « **Renouveau de Villerupt** ».

Mon expérience de Maire a été des plus enrichissantes.

J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle méritait...dire qu'elle aura été parfaite serait peu raisonnable tant l'impact des politiques nationales a pesé et pèse encore sur le budget de Villerupt comme sur ceux de l'ensemble des collectivités territoriales.

Pour autant, la ville a déjà commencé sa transformation et sa modernisation. De nombreux bâtiments sont rénovés, de nouveaux équipements ont vu le jour pour accompagner les évolutions démographiques et sociologiques de la ville comme de la population. Autant de réalisations conduites en ayant en permanence le souci d'une gestion rigoureuse et d'une situation financière saine qui caractérise le budget de la ville aujourd'hui.

Et les nouveaux écoquartiers réalisés ou en cours de réalisation et reconnus pour leur qualité environnementale participent aussi aux exigences à venir d'une future agglomération transfrontalière.

Enfin, les labélisations nationale, régionale, départementale, octroyées à notre ville pour ses engagements dans les domaines culturel, sportif, environnemental, social et de la solidarité, participent de ce sentiment d'avoir été utile à notre ville, à nos concitoyens.

Cet engagement a pu trouver efficacité et résultats grâce à des collaborateurs (trices) dévoué(e)s, loyaux et compétents. Lorsque les choses étaient compliquées, j'ai toujours trouvé, compétences, soutien, écoute, disponibilité tant auprès des élus qui m'ont accompagné durant toutes ces années que des agents auxquels je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance.

Pour les élus je pense bien évidemment à Armand Sacconi surtout... (citer les élus adjoints sortants...les autres vont poursuivre leur engagement...) mais aussi à Anna Bartolacci à laquelle je regrette de n'avoir pu rendre un hommage plus permanent qu'un discours d'adieu.

Je pense, m'adressant à la nouvelle équipe que dans l'attribution des noms du futur réseau viaire du nouvel écoquartier de Cantebonne une rue pourrait porter son nom et rappeler ainsi durablement son engagement comme celui de Paul en faveur de la ville et la reconnaissance des droits et de la dignité du monde des salariés.

Toujours s'agissant des élus avec lesquels j'ai collaboré, je veux saluer et remercier tout particulièrement, pour leur travail et leur investissement Bernard...Martine ...qui dans leurs responsabilités d'adjoints ont été d'un soutien et d'une efficacité remarquable...Richard dont le travail à la Présidence de la SEMIV aura pris toute sa part dans la transformation de la ville. J'y associe bien sûr tous les élus qui dans les mandats actuels et anciens auront été à mes côtés dans cet engagement.

S'agissant des agents de la fonction publique communale...je pense aux anciens Jean Claude, Pascal et à ceux d'aujourd'hui, Yves...Fabrice...Laurence...Valérie...Elise...Florent...Gaëlle...Isabelle...Gino... Sébastien et à travers elles et eux, à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires, contractuels...placés sous leur autorité. Ils ont été toutes et tous les maillons essentiels d'un service public de qualité qui a redonné son dynamisme et son attractivité à Villerupt où il fait bon Vivre Ensemble.

Merci.

J'évoquais au début de mon propos l'émotion...j'en viens désormais au bonheur.

La roue tourne...et lors du scrutin de mars dernier, les électrices et les électeurs ont fait en sorte que ce soit dans le bon sens.

La ville comme le territoire évolue et il faut savoir aussi parfois « résister » aux injonctions, voire menaces, des autorités nationales pour adapter les réponses aux besoins et aux attentes de l'ensemble de nos administrés dans leur diversité sociale, culturelle et démographique.

Ils sont au cœur de nos préoccupations et œuvrer à l'intérêt général et à leur bien-être doit continuer à être la principale mission d'une équipe municipale.

Dans ces conditions comment ne pas être heureux de passer le relais à Pierrick et à cette nouvelle équipe dont la **Modernité et la Diversité** s'inscrivent dans les valeurs qui ont fait la belle et forte histoire de Villerupt en complément des valeurs de notre République Liberté – Egalité - Fraternité.

Dans quelques minutes, vous allez pouvoir confier cette responsabilité de Maire à Pierrick puisque c'est le choix de nos concitoyens.

Il est de la trempe de ses prédécesseurs à ce poste. Ses valeurs ; il les puise comme je les ai puisées dans les idéaux des plus belles pages de l'histoire de notre pays. La Révolution Française, les journées de 1848, la Commune de Paris, le Front Populaire, la Résistance, le soutien aux peuples en lutte pour l'indépendance et la Liberté. Il les puise également dans ce sol Villeruptien qui l'a vu naître dont l'histoire de ses luttes pour la dignité, la justice et le progrès social a souvent croisé celle de notre pays.

Avec son équipe qui conjugue jeunesse et expérience, vous allez apporter l'énergie supplémentaire dont nous avons besoin et poursuivre en l'amplifiant le Renouveau de Villerupt.

Un renouveau à construire à l'échelle d'un territoire où la dimension transfrontalière sera essentielle. Et je veux redire toujours et encore que la réussite d'une telle ambition entre des territoires situés de part et d'autre d'une frontière appelée de plus en plus à s'effacer, ne pourra se réaliser sans que les principes d'équité et de respect puissent être inscrits dans les gènes des rapports à développer avec nos voisins luxembourgeois.

Nous avons œuvré dans ce sens pendant toute ces années avec en point d'orgue le vote quasi unanime du Conseil de l'Europe le 30 Octobre dernier et sur ce sujet comme sur l'ensemble des responsabilités confiées à cette assemblée, c'est à vous maintenant qu'il revient de continuer à écrire les pages nouvelles de cette ambition.

Tous mes vœux de réussite vous accompagnent.

La mission dont le nouveau Maire et son équipe sont investi représente une grande responsabilité mais elle est aussi un gage de confiance qu'il convient de ne jamais oublier. On ne peut y parvenir qu'en veillant au respect de tous.....vous l'avez bien compris, la population de Villerupt aussi et ceux qui ont quelques difficultés avec cette notion basique de la démocratie et du Vivre Ensemble ont une fois de plus goûté à l'amertume de la défaite.

Je vous souhaite de vous épanouir dans ces fonctions, autant que j'ai pu y trouver moi-même un véritable plaisir.

Un dernier mot ...the last but not the least...comment ne pas remercier Annick mon épouse qui m'a accompagné durant toutes ces années. Ensemble nous avons partagé les emplois du temps souvent « **chargés** ».

Annick dont les conseils et la présence ont été d'un indéfectible soutien dans l'accomplissement de ce mandat.

Merci à Fabien, le fiston, pour son soutien également et la confiance qu'il m'a toujours témoigné en particulier dans les moments difficiles.

Leur amour, leur aide, leur proximité, m'ont été indispensable et précieux en particulier dans les moments difficiles.

Je reste Villeruptien, de cœur et dans l'âme, mais aussi par ma présence physique dans cette ville...et disponible par les mandats que je poursuis, par fidélité aux anciens et pour aider à la poursuite de cet engagement de 37 années que vient clore cette journée.

Pour en terminer définitivement, je veux citer un homme politique et philosophe italien – Antonio Gramsci - dont les écrits ont souvent inspiré mon engagement et plus particulièrement la citation suivante : « **Il faut savoir conjuguer le pessimisme de la raison avec l'optimisme de la volonté** ».

A l'heure où votre engagement pour cette ville prend une nouvelle dimension, puisse cette réflexion vous guider dans vos analyses et votre action à venir.

Merci pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Je laisse maintenant la place à la doyenne de cette assemblée afin qu'elle procède à l'élection du nouveau Maire.

Prise de parole de Bruno Guillotin
au nom du groupe « Le Renouveau, c'est maintenant ! »
Conseil Municipal du 24/05/2020

Je salue, de manière Républicaine, l'ensemble des élus installés aujourd'hui, ce qui va permettre **enfin** de reprendre la vie démocratique.

Notre conseil, largement renouvelé, est issu d'un scrutin électoral qui s'est déroulé dans un contexte historique inédit au regard de la crise sanitaire mondiale non encore terminée.

Les grands vainqueurs sont les abstentionnistes (60,06%). Quant à nos deux listes : l'infime écart de 27 voix doit rester présent à la fois, d'une manière globale au sein de cette assemblée et doit appeler le groupe majoritaire à la plus grande humilité.

Le nouvel exécutif est maintenant installé. Nous faisons appel à sa responsabilité et à sa réactivité pour revoir, **au plus vite**, votre position et celle de votre prédécesseur quant à l'ouverture des écoles de la ville. C'est le Droit à l'Éducation que nous devons à nos concitoyens.

La reprise de l'école dans un contexte inédit de crise sanitaire n'est pas simple et interroge, quoi de plus normal ?

L'association française de pédiatrie rassure, se dit favorable au retour des enfants en collectivité. Cette même instance et de nombreuses études attestent du peu de contagiosité des enfants entre eux et vers les adultes, d'ailleurs l'accueil, depuis plusieurs semaines, des enfants du personnel soignant dans toute la France ne semble pas poser de problème particulier.

Nous comprenons et respectons l'inquiétude de nombreux parents, pour autant il faut entendre et respecter le choix d'autres familles qui, pour diverses raisons (éducatives, sociales et/ou professionnelles), souhaitent le retour à l'école de leurs enfants.

Certains enfants expriment d'ailleurs leur volonté de retour en classe.

Maintenant, pourriez-vous rassurer les Villeruptiens quant aux dates de distribution des masques ?

Votre retard peut s'entendre par contre, aujourd'hui, d'autres solutions (1 plateforme régionale propose une livraison dans 48 à 72 heures) permettent d'y palier. D'autres collectivités y sont bien parvenues !

Pour conclure, la crise sanitaire dont le virus n'est pas issu de la mondialisation a déjà balayé pas mal de certitudes, modifié de nombreuses habitudes, a mis en lumière de nouvelles façons de travailler, de communiquer mais aussi de nombreux besoins : je ne citerai que le télétravail, la téléconsultation, un fonctionnement démocratique et éducatif par l'utilisation de nouveaux moyens techniques.

Nous devons nous en inspirer pour l'avenir de notre ville.

Nous avons certes des différences.

Nous formulons le vœu que ces différences soient utilisées comme une force au service de Villerupt et des Villeruptiens, nous restons force de propositions.

Eu égard à notre recours en annulation déposé, nous ne proposons pas de candidat ni à l'élection du maire, ni à l'élection des adjoints.

Seul le prononcé fait foi.

Pour le groupe « Le Renouveau, c'est maintenant ! »
Bruno Guillotin, conseiller municipal



Chères Villeruptiennes, Chers Villeruptiens,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

C'est avec beaucoup de joie mais aussi avec beaucoup d'humilité et de solennité que je prends la parole en ce jour si important pour nous tous. On ne savait pas, quand et comment, cette élection aurait lieu et je vous remercie encore de me faire confiance dans cette période qui nous touche. Car en effet nous vivons aujourd'hui une des nombreuses conséquences d'un modèle économique dangereux, pour l'homme, mais surtout pour notre planète, vecteur d'inégalité, de pauvreté.

Aujourd'hui plus que jamais, le capitalisme montre encore une fois qu'il n'est pas, qu'il n'est plus et qu'il n'a peut-être jamais été la bonne réponse. La crise sanitaire que nous traversons n'est pas liée à nos chers pangolins et encore moins à une chauve-souris, mais bien une conséquence meurtrière et sans précédents de l'avidité des hommes, de leur irresponsabilité et de la croissance de leur individualisme. Il est temps aujourd'hui pour les « grands » de ce monde, de revoir leur copie. Un autre modèle est possible, plus juste, plus solidaire et plus écologique.

Nous avons eu besoin de cet évènement pour voir naître une solidarité qu'on croyait perdue, entre voisins, entre collègues, entre citoyens, entre nous tous. Durant la période la plus stricte du confinement, la moitié de la population mondiale était confinée ou appelée à l'être. Nos libertés ont été réduites au minima pour éviter la propagation du virus. C'est sûr, ça fait réfléchir, on se recentre, on réfléchit, on se demande pourquoi cela arrive, comment cela a pu arriver en 2020 ? Nous avons traversés de multiples émotions, avons eu beaucoup de questions sans réponse, et notre gouvernement ne nous a pas rassuré !

Nous nous sommes également aperçu de la valeur de nos métiers les plus oubliés qui aujourd'hui sont les plus nécessaires à la survie de notre société: on parle bien sur des soignants, des caissières, des éboueurs, du personnel ménager, des agriculteurs, mais aussi ne l'oublions pas, du personnel de l'action sociale qui a continué de travailler pour accompagner et soutenir les plus démunis d'entre nous, les personnes victimes de violence, les enfants maltraités, les sans-abris, ceux pour qui cette crise a creusé un peu plus le fossé de l'exclusion.

Je me rappelle alors une expression d'Emmanuel Macron qui avait dit dans un discours justifiant de l'allègement de l'ISF et surtout pour protéger les patrons: « Si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée, c'est toute

la cordée qui dégringole. » Et bien aujourd'hui, il semble que les derniers de cordées sont devenus les premiers de cordée ! J'espère que notre président aura pris conscience que ce sont les travailleurs de terrain, les petites mains, les ouvriers, les salariés qui sont réellement les piliers de notre société et que c'est à EUX qu'il ne faut pas jeter de cailloux ! Revaloriser les salaires, c'est revaloriser les fonctions, les missions, les retraites car nous le savons, la prime attendue ne suffira pas, et ce que nous savons encore plus, c'est que tout le monde ne l'aura pas ! Là encore, il y aura inégalité, et les personnes concernées devront encore devoir se battre pour l'obtenir alors qu'elles se battent déjà pour maintenir à flot notre société. Ce sont ces mêmes catégories socio-professionnelles qui, il y a quelques temps, étaient traitées de privilégiés lors des débats sur la réforme des retraites. D'ailleurs, j'en profite pour remercier tout le personnel communal, qui est resté dévoué durant le confinement et a permis la continuité de nos services mais également le CCAS qui, malgré les conditions difficiles, a mis en place une organisation permettant à leurs bénéficiaires de ne pas se retrouver isolés.

La vie que l'on connaissait n'existe plus, nos habitudes non plus, est-ce vraiment une tragédie ? Ou bien le signe que nous devons nous saisir de cette expérience pour écrire l'histoire de demain, comme si cette fois, nous y étions obligés. On ne peut plus remettre les choses à demain, notre humanité dépend des actions qui seront menées aujourd'hui afin de créer un monde plus juste et plus sain aux futures générations. C'est en tout cas dans cette perspective et cet état d'esprit que je me trouve. Je souhaite contribuer à ce que notre ville, notre territoire soit l'exemple d'une politique à la fois sociale et participative, où règne l'équité, où chacun peut trouver sa place, où chacun est important, où chacun est écouté et où la nature a également toute sa place.

Cet intérêt et cette motivation pour ma ville remonte à 1997, où je fus élu au conseil municipal des jeunes avant d'en devenir le maire. Une expérience inoubliable qui a été le démarrage pour moi d'un engagement citoyen au sein de la commune. Cet engagement se concrétisera en 2008 lorsque j'intégrai le conseil municipal, avec la liste « solidarités et dynamismes » conduite par Alain Casoni. C'est aussi cette même année que j'ai décidé de m'engager auprès de la section locale du Parti Communiste Français de Villerupt. J'y ai appris les bases du militantisme auprès de ces camarades qui se sont toujours battus pour le bien commun à l'image de Baldo Roncigli ou François Boehles, mais aussi des regrettés Enzo Roncigli et Angèle Margaroli dont j'ai une pensée émue en cette journée.

Le PCF, c'est des valeurs humaines, un parti qui est proche du peuple. C'est le parti des fusillés qui a payé un lourd tribut et joué un rôle important dans la résistance française. Toujours à l'avant garde pour défendre les personnes opprimées. Angela Davis, Nelson Mandela, Marwan Barghouti... Comme un symbole, 100 ans après le congrès de Tours qui a vu la naissance du Parti

Communiste Français, Villerupt retrouve un maire adhérent au PCF qui a conduit une liste d'union de toute la gauche !

En 2014, Alain m'a porté aux responsabilités en me nommant adjoint au maire en charge de l'enfance et de la jeunesse. 6 ans d'un mandat enrichissant que j'ai mené en toute transparence, autour d'agents communaux qui ont tout fait pour mettre en application les décisions prises comme la municipalisation du secteur enfance - jeunesse, la création d'un espace jeunesse... 6 années passées autour d'une équipe motivée dont les choix politiques ont permis à la ville de gagner en attractivité, en population...N'en déplaise aux détracteurs. Un chiffre pour illustrer mon propos, c'est 7 ouvertures de classes à Villerupt sur la période 2014-2020 !

Egalement engagé syndicalement dans la défense des Droits des travailleurs et des réformes scélérates que le pays a connu ces dernières années et continu d'imposer en profitant du covid 19.

Engagé aussi auprès des peuples opprimés et plus particulièrement la Palestine, que certains ont voulu utiliser comme un argument de campagne de dénigrement contre ma personne. Mes nombreux voyages dans les territoires occupés m'ont permis d'éveiller ma conscience sur la politique internationale et notamment sur la colonisation et ses conséquences...

Mes engagements, quel qu'ils soient, sont forts et solides. Et je n'aurai jamais honte de défendre les causes qui me sont chères et qui sont justes.

Etre élu municipal est sans doute la plus belle fonction que l'on puisse avoir, mais sans doute la plus difficile à exercer. Chaque décision prise doit être mesurée pour le bien de l'intérêt collectif.

C'est aussi la plus prenante. C'est à ma femme à qui je pense, à vos femmes et maris, à votre famille, car notre engagement a des conséquences sur notre vie privée. Ce sont eux qui subissent directement les conséquences de notre engagement, nos absences, nos réunions qui finissent tard, les nombreuses sollicitations...

Ce sont eux qui sont affectés par les déchets déversés sur les réseaux sociaux dont certains groupes en sont spécialistes. Ce sont nos familles, et non nos personnes, qui sont touchées par les insultes répétitives écrites, car le courage et la bienveillance sont des vertus qui se font rares.

Malgré cela, la détermination ne me lâche pas et soyez surs que je ferai toujours de mon mieux pour satisfaire les intérêts de la ville et de ses habitants.

Le 15 mars dernier, les Villeruptiennes et les Villeruptiens ont fait le choix d'accorder leur confiance à notre liste « Diversité et Modernité pour Villerupt ». Dès le soir même, certains ont écrit leur espoir de voir ce scrutin annulé dû au COVID-19. Une insulte envers toutes les électrices et les électeurs qui se sont rendus aux urnes, aux agents communaux et aux bénévoles qui ont assuré la

tenue et le bon déroulement du scrutin. Grand amateur de football, cet état d'esprit me fait repenser à ce que le roi Pelé disait « Celui qui pense que la victoire ne compte pas, ne gagnera jamais rien ».

Diversité et Modernité pour Villerupt, c'est une liste qui a toujours assumé ses convictions politiques. Une liste d'union des forces de gauche à Villerupt. Une liste qui a rassemblé des femmes et des hommes de convictions, de valeurs communes de solidarités, d'humanisme, du bien commun. Des femmes et des hommes de tous horizons, de nationalités et d'origines différentes. C'est aussi ça le renouveau de Villerupt.

Les Villeruptiennes et les Villeruptiens ont voté sur la base d'un programme qui se veut sobre et réaliste. Des engagements pris auprès de la population et nous avons 6 ans pour les mettre en application.

La démocratie locale et participative, la politique sociale et solidaire, les travaux, le commerce local, l'enfance, la jeunesse et l'enseignement, l'urbanisme, la mobilité, la culture, les loisirs, le transfrontalier, le sport, tels seront les axes de travail sur le mandat à venir.

Mais tous les mandats sont faits d'obstacles et semés d'embûches qui peuvent enrayer la machine.

La priorité à court terme néanmoins est de prendre les meilleures décisions pour gérer la crise sanitaire qui nous impacte tous.

Nous avons la chance, jusqu'en 2023, d'avoir une Sénatrice comme Conseillère Municipale. J'espère qu'elle mettra toute son énergie pour défendre les projets que nous porterons, et qu'elle sera à l'avant garde pour défendre les collectivités qui seront les premières touchées financièrement par cette crise. L'Etat devra débloquer des fonds d'aides pour les 36 000 communes, comme il peut le faire, à coup de milliards, pour sauver des grosses entreprises sans aucune contrepartie derrière...

Avant de terminer ce propos, laissez moi rendre un dernier hommage à Alain Casoni. Résumer sa carrière à la rétrocession fiscale avec le Luxembourg serait parjurer son parcours politique.

Alain Casoni c'est 37 années de sa vie dédiées au service de la population Villeruptienne. 37 années dont 21 en tant que premier magistrat de la ville. Nous lui devons beaucoup dans le développement de la ville, dans sa gestion. Alain, c'est aussi un travail rigoureux, une connaissance parfaite des dossiers à défendre dans l'intérêt des personnes.

C'est une facilité d'éloquence et d'écriture. Bien sûr, on pourra lui reprocher ses longs discours, mais ils ont toujours été pertinents et enrichissants !

Alain, c'est une personne avec des valeurs, des convictions. Avoir partagé 12 ans de mandats à ses côtés a été formateur, rassurant. Parfois, en désaccord mais grâce à lui, j'ai appris beaucoup, et j'en ai tiré beaucoup d'expérience.

Alain, c'est quelqu'un de très ouvert, humaniste. Il s'est toujours démené pour trouver des solutions aux divers problèmes.

Malgré toutes les attaques et insultes qu'il a reçu, il a toujours gardé son intégrité intacte et ne s'est jamais abaissé au niveau de ses détracteurs.

Il sera toujours de bons conseils pour les élus en place.

Bien que ce sera difficile pour lui, il mérite amplement sa nouvelle vie de retraité auprès d'Annick sa femme, et de Fabien son fils.

Merci pour tout !

Merci à vous Chers Collègues,

Merci aux Villeruptiennes et aux Villeruptiens pour la confiance que vous nous accordez.

